



**Finistère  
Ingénierie  
Assistance**  
LE DÉPARTEMENT

## FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

### Conseil d'administration du 3 décembre 2025

#### Délibération

N° d'ordre : 2025-12-03-FIA1

**Titre de la délibération n° 1 : Extension des compétences de FIA dans le domaine des ouvrages d'art.**

Le programme d'actions 2025 adopté par l'Assemblée Générale du 3 avril dernier comprenait, entre autres, le développement d'un partenariat avec le CEREMA pour accompagner les communes en recherche d'ingénierie dans le domaine des ouvrages d'art.

Afin de faire face au manque d'ingénierie publique de proximité pour la mise en œuvre des opérations de réparation ou de remplacement d'ouvrages, plusieurs agents de l'équipe de FIA s'étaient portés volontaires pour se former et être ainsi en capacité de déployer une offre d'assistance aux collectivités adhérentes.

La formation a eu lieu au 1<sup>er</sup> trimestre et un échange avec le CEREMA a permis de valider le principe d'une collaboration pour permettre aux communes ayant bénéficié du Programme National Ponts 1 et 2 de bénéficier d'une intervention de FIA. Celle-ci relève d'un conseil de 1<sup>er</sup> niveau s'appuyant systématiquement sur l'expertise des bureaux d'études spécialisés mandatés par les collectivités maîtres d'ouvrage, dans le but d'aider à approfondir un premier diagnostic ou engager la phase opérationnelle.

Il s'agit bien pour FIA de se baser sur l'expertise privée ou celle du CEREMA pour rédiger les cahiers des charges d'études ou de maîtrise d'œuvre et non pas d'émettre un avis technique. En effet, la formation reçue par les agents ne leur confère aucunement la qualité de spécialiste requise sur ce type de dossier potentiellement sensible. C'est pourquoi, il s'agit d'aider les élus à disposer de tous les éléments d'analyse des ouvrages, du programme de travaux et de son chiffrage en prévision du lancement de la phase opérationnelle. Ces modalités d'intervention permettent aussi d'inclure les ouvrages maritimes qui sont eux-mêmes considérés comme des ouvrages d'art.

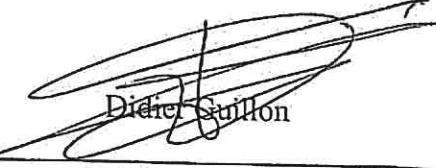
Un courrier a été adressé à la fin de l'été à l'ensemble des communes adhérentes pour porter à leur connaissance cette nouvelle offre de service et aussi vérifier son utilité. En un mois, 10 communes ont contacté FIA suite à ce courrier, confirmant l'intérêt des élus municipaux pour cette nouvelle offre de service.

Les statuts de FIA ne mentionnent pas explicitement les ouvrages d'art comme étant l'un des champs d'intervention de FIA, tout en stipulant que « le conseil d'administration pourra faire évoluer ces domaines de compétence ». C'est pourquoi, il est proposé de les étendre aux ouvrages d'art en intégrant l'appui au pilotage de ce type de projet au stade pré-opérationnel (recensement des études pré-existantes, conseil sur les études à engager, et éventuelles procédures à anticiper, etc.) et d'aider les collectivités adhérentes dans la procédure de commande publique (consultation de bureaux d'études pour la réalisation de diagnostics visuels, d'inspections détaillées ou de maîtrise d'œuvre, etc.).

**Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- D'étendre le domaine de compétence de FIA à l'assistance méthodologique en phase pré-opérationnelle dans le domaine des ouvrages d'art.

Le Président du Conseil d'administration



Didier Guillot



**Finistère  
Ingénierie  
Assistance**  
LE DÉPARTEMENT

## FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

### Conseil d'administration du 3 décembre 2025

#### Délibération

N° d'ordre : 2025-12-03-FIA2

Titre de la délibération n° 2 : Point sur les demandes d'adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

Une nouvelle commune souhaite adhérer à Finistère Ingénierie Assistance afin de bénéficier des prestations proposées par l'établissement public et précisées à l'article 3 de ses statuts.

Ainsi, le conseil municipal de Tréffiagat a valablement délibéré en vue de cette adhésion à la date du 24 octobre 2025.

Quatre communes ont souhaité mettre fin à leur adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ainsi, les conseils municipaux ci-dessous ont valablement délibéré en vue de ce retrait aux dates suivantes :

|                   |                   |
|-------------------|-------------------|
| PLOUEGAT-GUERRAND | 28 avril 2025     |
| OUESSANT          | 28 juin 2025      |
| SAINT SERVAIS     | 17 juillet 2025   |
| SAINT THONAN      | 30 septembre 2025 |

Le nombre d'adhérents à Finistère Ingénierie Assistance atteint donc, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, 173 communes et 6 Etablissements Publics Intercommunaux.

**Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide:**

- d'accorder le statut de membre de Finistère Ingénierie Assistance à la commune de Tréffiagat qui a valablement délibérée : 11 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention
- d'accéder à la demande des quatre communes de mettre fin à leur adhésion : 8 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions

Le Président du Conseil d'administration

Didier Guillot





## FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

### Conseil d'administration du 3 décembre 2025

#### Délibération

N° d'ordre : 2025-12-03-FIA3

Titre de la délibération n°3 : Rapport d'orientation budgétaire – année 2026

#### I / Rappel sur l'exercice 2025

##### A. L'activité de l'établissement

Finistère Ingénierie Assistance compte 182 adhérents (dont 6 établissements intercommunaux) au 3 décembre 2025.

En cette dernière année du mandat municipal, l'activité est restée intense puisque plus de 70 demandes d'assistance ont été enregistrées au 31 octobre. Les quelques 80 dossiers enclenchés au cours des années précédentes ont également fait l'objet d'un traitement courant 2025 à des degrés divers. Mais bon nombre d'entre eux sont restés très actifs et, pour certains, ont été suivis d'un lancement de la procédure de commande publique pour le recours à une maîtrise d'œuvre.

En effet, l'année a été marquée par un accroissement du nombre de prestations de consultation de maîtrise d'œuvre : 20 nouveaux dossiers ont fait l'objet d'une convention. L'intérêt des collectivités adhérentes pour les missions d'appui au suivi des études de conception s'est largement renforcé par rapport aux exercices précédents, avec la signature de 16 conventions au cours de l'année (contre 8 en 2024).

##### B. Les recettes

Les cotisations des adhérents demeurent importantes dans le budget de l'établissement puisqu'elles représentent 51% des recettes, soit 234 500 € (contre 229 000 € en 2024). Cette année, 3 nouvelles communes ont adhéré et 3 se sont retirées.

A ce jour, les prestations facturées ont permis de générer 45 100 € de recettes pour un montant inscrit au BP 2025 de 35 000 €.

**Le montant des conventions signées (50 500€) a également dépassé l'objectif visé en début d'année.**

La participation du Département a diminué de 30 000 € pour 2025, elle s'élève à 180 000 €.

Le report de l'année 2024 était de 108 850,28€.

### C. Les dépenses

Au compte administratif, les dépenses avoisineront les 480 000 €.

Les frais de personnel s'élèvent à plus de 442 000 € et représentent 91 % des dépenses.

Les charges à caractère général, relatives au fonctionnement de l'établissement, approchent les 40 000 €. Elles comprennent entre autres, le coût des moyens mis à disposition par le biais d'une convention avec le Conseil départemental (informatique, locaux, véhicules, téléphonie...).

## II/ Les perspectives 2026

Le premier trimestre va être particulièrement marqué par la campagne des élections municipales et va inévitablement voir l'activité se réduire. Cependant, plusieurs adhérents continuent de travailler avec FIA et les missions liées au suivi des études de maîtrise d'œuvre enclenchées au dernier semestre 2025 vont générer un peu d'activité. A l'instar de ce qui avait été observé début 2020, il est probable que plusieurs sollicitations parviendront également à FIA dans les mois à venir. Certaines équipes qui se représenteront en mars, voudront mettre à profit cette période pré-électorale pour anticiper la reprise des projets.

Comme traditionnellement, une fois les nouvelles équipes installées, l'activité va très probablement faire un bond à l'approche de l'été, pour monter en puissance à la rentrée de septembre. Il faut s'attendre à un engorgement des demandes d'assistancess à cette période.

Les prestations d'aide à la consultation de maîtrise d'œuvre et de suivi des études de conception, vont quant à elles, diminuer puisque le lancement des phases opérationnelles ne devrait se faire sentir qu'à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre. Cela impactera les recettes de facturation qui seront alors inférieures à 2025.

A ce stade, il n'est pas prévu de faire évoluer l'équipe car il faudra faire avec une participation stable du Conseil départemental.

### EN RECETTES :

La participation du Conseil départemental devrait rester à 180 000 €.

La contribution des adhérents est évaluée à 231 000 € et évoluera selon les nouvelles adhésions et les quelques résiliations annoncées pour le 1<sup>er</sup> janvier. Une réflexion sur l'évolution de la cotisation sera engagée début 2026.

La facturation des prestations est estimée à 25 000 €.

Le report de l'année 2025 devrait approcher les 83 000 €.

EN DEPENSES :

- Le montant des charges de personnel (7 agents) pourrait s'élever à environ 455 000 €.
- Les charges à caractère général relatives au fonctionnement courant de l'Établissement (loyers, véhicules, communications pour la téléphonie et Internet, frais de déplacement, formations, etc.) devraient avoisiner les 45 000 €.

Le présent rapport a fait l'objet d'un débat en séance.

